

LES TEXTES SUR LESQUELS SE BASE L'AUDIT

B.A.BA
02/ 05 /2022



“ECOUTE ET BIENVEILLANCE”



Marilyn CHERRIER

Présidente d'ActivCert



Sabine GEROSSIER

Chargée relation Clients et gestion administrative



Les textes sur lesquels se base l'audit

- 1 Référentiel National Qualité
- 2 Le guide de lecture
- 3 Les autres textes
- 4 Les textes internes au certificateurs

1 Le Référentiel National Qualité

Les textes du référentiel :

- Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes Certificateurs (**ORGANISMES CERTIFICATEURS**)
- Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national (**LES MODALITES D'AUDIT**)
- Décret no 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle (**LES CRITERES DU REFERENTIELS**)
- Décret no 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences (**LES INDICATEURS**)

1 Le Référentiel National Qualité

Les textes liés à la situation sanitaire :

- Ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle (**1^{er} CONFINEMENT**)
- Décret no 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation Professionnelle (**CHANGEMENT DE LA DATE LIMITE D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION QUALIOP1**)
- Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs. (**Certification de 4 ans pour les organismes certifiés avant le 1/01/2021**)
- Arrêté du 07 décembre 2020 portant prolongation de dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance (**AUDIT A DISTANCE POSSIBLE JUSQU'AU 31/12/2021**)

1 Le Référentiel National Qualité

Les textes liés à la situation sanitaire :

- Décret n 2021-1851 du 28 décembre 2021 portant dispositions complémentaires relatives à la certification mentionnée à l'article L. 6316-1 du code du travail. **(PERIODE TRANSITOIRE 2022)**
- Arrêté du 30 décembre 2021 fixant la date limite de financement pour les organismes de formation en cours de certification qualité au 1er janvier 2022 et prolongeant l'autorisation de réaliser l'audit initial à distance. **(AUDIT A DISTANCE PROLONGE JUSQU'AU 30/06/2022)**

2

LE GUIDE DE LECTURE

Source:

Le guide et ses mises à jour <https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/documentation-et-publications-officielles/guides/guide-referentiel-national-qualite>

Consulter la documentation en ligne afin de suivre les évolutions.

> Guide en version 7 depuis 03.2021



LECTURE DU GUIDE DE LECTURE RNQ

Abréviations

OF : Organisme de formation
 CFA : Centre de formation d'apprentis
 VAE : Prestataire d'actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience
 CBC : Centre de bilans de compétences

CRITÈRE 1
Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus

INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION	NIVEAU ATTENDU
<p>1 Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées.</p>	<p>Donner une information accessible, exhaustive (c'est-à-dire sur l'intégralité des items mentionnés) datée et actualisée.</p>

Éléments de preuve
 Tous supports et outils d'information (plaquette, réseaux sociaux, sites internet, supports de publicité, salons, supports de contractualisation, conditions générales de vente).
 Pour les CBC : tout support rappelant le cadre légal et réglementaire du bilan de compétences, ses objectifs, son financement.

Obligations spécifiques
 VAE : les contraintes et exigences de la démarche sont clairement formalisées et communiquées, notamment les modalités d'instruction et de faisabilité (c'est à dire le processus à suivre pour effectuer la demande d'éligibilité). Concernant les diplômes de l'éducation nationale, les modalités de étude personnalisée, partie intégrante de la recevabilité, est communiquée.
 CBC : les prérequis n'ont pas à être mentionnés.

Non-conformité
 Dans l'échantillon audité, une non-conformité mineure est caractérisée par une information partiellement accessible ou par l'absence ponctuelle et non répétitive de certains items dans la communication.

Glossaire
Prérequis : Préalables nécessaires ou indispensables pour bénéficier d'une prestation déterminée. L'absence de prérequis doit être mentionnée.
Objectifs : Énoncé des aptitudes et compétences, risées et évaluables, qui seront acquises au cours de la prestation.
Aptitudes : Capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes.
Compétences : Capacité avérée de mettre en œuvre des savoirs, des savoir-faire et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail ou de formations, pour le développement professionnel ou personnel.
Durée : La durée peut être exprimée en heure ou en jour. Elle peut également être forfaitaire et estimée.
Délai d'accès : Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation.
Tarifs : Prix de la prestation ou conditions tarifaires.
Méthodes mobilisées : Modalités pédagogiques et/ou moyens et/ou outils utilisés pour mener à bien la prestation dispensée.
Modalités d'évaluation : Moyens mobilisés pour mesurer à l'aide de critères objectifs les acquis du bénéficiaire en cours et/ou à la fin de la prestation.
Accessibilité : Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (lieux, adaptation des moyens de la prestation).

!!! Attention certaines sont NCM !!!

CRITÈRE 1
Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus

INDICATEUR SPECIFIQUE D'APPRECIATION (OF, CFA, VAE)	NIVEAU ATTENDU
<p>2 Lorsque le prestataire met en œuvre des prestations conduisant à une certification professionnelle, il informe sur les taux d'obtention des certifications préparées, les possibilités de valider un/ou des blocs de compétences, ainsi que sur les équivalences, passerelles, suites de parcours et les débouchés.</p>	<p>Donner au public une information accessible, exhaustive et actualisée.</p>

Éléments de preuve
 Tous supports et outils d'information : plaquette, réseaux sociaux, sites internet, supports publicité, salons, supports de contractualisation, taux d'obtention d'une certification pour les formations certifiantes, trajectoires d'évolution des bénéficiaires à l'issue de la prestation insertion ou mobile.

Obligation spécifique
Nouveaux entrants : la communication sur les taux d'obtention des certifications est audité lors de l'audit de surveillance.

Non-conformité
 Dans l'échantillon audité, une non-conformité mineure est caractérisée par une information partiellement accessible ou par l'absence ponctuelle et non répétitive de certains items (à l'exclusion du taux d'obtention de la certification) dans la communication du prestataire.

Glossaire
Certification professionnelle : Les certifications professionnelles sont enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles ou au répertoire spécifique. Elles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles.

Nouveaux Entrants : pas encore de BPF

CRITÈRE 1

Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus

INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

1 Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées : **prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité** aux personnes handicapées.

NIVEAU ATTENDU

Donner une information accessible, exhaustive (c'est-à-dire sur l'intégralité des items mentionnés) datée et actualisée.

Éléments de preuve

Tous supports et outils d'information (plaquette, réseaux sociaux, sites internet, supports de publicité, salons, supports de contractualisation, conditions générales de vente).

Pour les CBC : tout support rappelant le cadre légal et réglementaire du bilan de compétences, ses objectifs, son financement.

Obligations spécifiques

VAE : les contraintes et exigences de la démarche sont clairement formalisées et communiquées, notamment les modalités d'instruction et de faisabilité (c'est à dire le processus à suivre pour effectuer la demande d'éligibilité). Concernant les diplômes de l'Education nationale, les modalités de l'étude personnalisée, partie intégrante de la recevabilité, est communiquée.

CBC : les prérequis n'ont pas à être mentionnés.

Non-conformité

Dans l'échantillon audité, une non-conformité mineure est caractérisée par une information partiellement accessible ou par l'absence ponctuelle et non répétitive de certains items dans la communication.

Glossaire

Prérequis : Préalables nécessaires ou indispensables pour bénéficier d'une prestation déterminée. L'absence de prérequis doit être mentionnée.

Objectifs : Énoncé des **aptitudes** et **compétences**, visées et évaluables, qui seront acquises au cours de la prestation.

Aptitude : Capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes.

Compétences : Capacité avérée de mettre en œuvre des savoirs, des savoir-faire et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail ou d'études/formations, pour le développement professionnel ou personnel.

Durée : La durée peut être exprimée en heure ou en jour. Elle peut également être forfaitisée ou estimée.

Délai d'accès : Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation.

Tarifs : Prix de la prestation ou conditions tarifaires.

Méthodes mobilisées : Modalités pédagogiques et/ou moyens et/ou outils utilisés pour mener à bien la prestation dispensée.

Modalités d'évaluation : Moyens mobilisés pour mesurer à l'aide de critères objectifs les acquis du bénéficiaire en cours et/ou à la fin de la prestation.

Accessibilité : Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation).

3

Les autres textes

Les autres textes :

- Tous les textes législatifs pouvant impacter les organismes en tant qu'organisme de formation mais aussi qu'entreprise
- Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- Code du travail
- Charte d'usage de la marque QUALIOPi
- Charte graphique de la marque QUALIOPi
- Attention à l'indicateur 23 veille légale et réglementaire



4

Les textes internes au certificateur

Chaque certificateur a ses propres règles d'audit et de certification qui sont basées sur le Référentiel national qualité, ainsi que les textes spécifiques aux certificateurs (ISO 19065, Normes IAF,

Le texte est remis ou mis à disposition de tous les of pour ACTIVCERT
C'est le documents :

PROGRAMME DE CERTIFICATION

CONDITIONS GENERALES

ACTIVCERT - RÉACTIVITÉ



SITE INTERNET

RESEAUX SOCIAUX



QUALIPREZ : 1/mois le 1^{er} lundi de
chaque mois avec le B.A.BA

QUALINEWS : 1/mois le 3^{ème} jeudi de
chaque mois par thématique

Les contacts



www.activcert.fr

Tel : 04 94 88 06 67

Clients : client@activcert.fr

Vous avez la parole !
Questions dans le tchat